



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131017-30627-DE-1-1_0
Date de signature : 18/10/13
Date de réception : vendredi 18 octobre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.576**

Séance publique du

17 octobre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
OEUVRANT DANS L'HUMANITAIRE INTERNATIONAL- ANNEE 2013**

Le 17/10/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/10/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Gérard GERACI, M. Eric CHEVALIER à Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Francis TAULAN, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Alexandre GALLESE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : PAOLI Stéphane

Mme Liliane PIERRON donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/10/13

MFC/8478

RAPPORTEUR : Mme Liliane PIERRON

-

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS L'HUMANITAIRE INTERNATIONAL- ANNEE 2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville apporte son soutien aux associations œuvrant dans l'humanitaire au niveau international.

Ces dotations apportent un soutien direct aux projets en cours sur le terrain et répondent aux besoins les plus urgents signalés par les associations.

Afin de maintenir ces activités, je vous propose d'octroyer à chaque association listée en annexe les subventions suivantes.

Cette subvention a été validée le 24 septembre 2013

En conclusion, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions pour l'année 2013 dont la liste figure en annexe pour un montant de **7 000,00 € (sept mille euros)**.

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de **7 000,00 € (sept mille euros)** sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire **92025 6748 1822 (Humanitaire International)** qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.576 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX
ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS L'HUMANITAIRE INTERNATIONAL- ANNEE 2013**

Présents et représentés	: 49
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/10/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Direction Générale Adjointe des Services
Qualité de Vie
Direction Petite Enfance et Solidarités
Serviced Humanitaire International

HUMANITAIRE INTERNATIONAL
ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2013

Ligne budgétaire : 92025 6748 1822

N° Tiers	Noms Associations	2011	2012	Proposition 2013	Convention	OBJET
39555	Rencontre et Culture avec le Bénin (ARC Bénin)	5 000,00 €	1 500,00 €	4 500,00 €	Néant	Travaux de construction d'un site écotourisme(5 cases traditionnelles)
62140	Humaniterra International			2 500,00 €	Néant	participation à l'achat de deux tables d'opération dans le cadre du projet renforcement des capacités de soins de l'hopital de Kasserine en Tunisie.
	TOTAL	5 000,00 €	1 500,00 €	7 000,00 €		

